

Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

	Destinataire		
	Dénomination :	Garel Frédéric	
X Récépissé de DT	Complément / Service :	8 Place Jean Baptiste Marcet 17000 La Rochelle	
Récépissé de DICT	Numéro / Voie :		
Récépissé de DT/DICT	Lieu-dit / BP :		
conjointe	Code Postal / Commune :		
	Pays:		
N° consultation du téléservice : 20161	12200228TCI I	Coordon	nées de l'exploitant :
Référence de l'exploitant :		Raison sociale :	Communauté d'Agglomération de La
N° d'affaire du déclarant : Rue des moureilles		Personne à contacter :	Thierry Cassegrain
Personne à contacter (déclarant) : Garel Frédéric		Numéro / Voie :	1 rue de la tour carrée
Date de réception de la déclaration : 23/11/16 10:30 Commune principale des travaux : LA ROCHELLE		Lieu-dit / BP : Code Postal / Commune :	17 000 La Pachalla
Adresse des travaux prévus : Rue des Moureilles		Tél.: 05 46 68 42 64	17 000 La Rochelle Fax : 05 46 68 42 71
	Éléments gén	éraux de réponse	Tax : 00 10 00 12 7 1
Les renseignements que vous avez fou			à renouveler. Précisez notamment :
Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : m			
X Il y a au moins un réseau/ouvrage cond	erné (voir liste jointe) de catégo	rie: J (voir list	e des catégories au verso)
Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages			
Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois :			
Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage.			
Veuillez contacter notre représentant :			
NB : Si nous avons connaissance d'une modification	on du réseau/ouvrage dans le délai ma	ximal de 3 mois à compter de la consu	Iltation du téléservice, nous vous en informerons.
	Emplacement de n	os réseaux / ouvrages	
X Plans joints : Références : NB : La classe de	Echelle $_{(1)}$: Date	d'édition ₍₁₎ : Sensible :	Prof. règl. mini ₍₁₎ : Matériau réseau ₍₁₎
précision A, B ou C Voir le fichier REI	U_DT_25425_Plan.pdf	H	cm
figure dans les plans. Réunion sur chantier pour localisation du r	réseau/ouvrage : Date retenue d	'un commun accord :	à h
		l'initiative du déclarant (date du de	
Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage.			
(cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A : investigations complémentaires ou clauses particulières au marche a prévoir. Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints.			
(1) : facultatif si l'information est fournie s		tous rattachés à un réseau principa	al souterrain identifié dans les plans joints.
		tions de sécurité	
Les recommandations techniques générales en foi			ır www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr
Les recommandations techniques spécifiqu	es suivantes sont à appliquer, en	fonction des risques liés à l'utilis	ation des techniques de travaux employées :
Rubriques du guide technique relatives à d Pour les exploitants de lignes électriques :			possible () impossible
Mesures de sécurité à mettre en œuvre :			
Dispositifs importants pour la sécurité	:		
	Cas de dégradation	n d'un de nos ouvrages	
En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant :			
Pour toute anomalie susceptible de mettre secours (par défaut le 18 ou le 112) :	en cause la sécurité au cours du	déroulement du chantier, préven	ir le service départemental d'incendie et de
Responsable du dossier Signature de l'exploitant ou de son représentant			
Nom: Michel Seguin			e Cailbault
	ent	Signature :	A I

Date: 23/11/2016

Nombre de pièces jointes, y compris les plans :

05 46 30 37 06

Tél. :